PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nicole Chicoine, directrice générale /secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE le conseil à sa session du 13 janvier 2020 a adopté le règlement No 2020-322 intitulé : **RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

ANNÉE 2020

Art.1	Taxe foncière générale + voirie	0,8050 $	du 100$ d'évaluation
Art.2	Taxe foncière spéciale camion-citerne	0,0196 $	" "
Art.3	Taxe foncière spéciale parc industriel	0,0199 $	" "
Art.4	Taxe foncière spéciale dév. domiciliaire	0,0269 $	" "
Art.5	Aqueduc et égout #2006-224	7,28 $	du mètre linéaire
Art.6	Aqueduc et égout #2009-240	10,08 $	du mètre linéaire
Art.7	Service d'aqueduc #2006-224 (4 unités)	203,07 $	fixe
Art.8	Service d'aqueduc (taux de base)	26,34 $	fixe
Art.9	Service d'aqueduc (compteur)	1,138 $	m^3 consommation
Art.10	Eaux Usées	77,23 $	par unité
Art.11	Boues, résidences permanentes	85,00 $	par unité
Art.12	Boues, saisonnier	42,50 $	par unité
Art.13	Enlèvement des ordures :		
	Résidence	220,00 $	fixe
	Chalet	110,00 $	fixe
	Terrain de villégiature :	55,00 $	fixe
	Commerce & industries	330,00 $	fixe
	Coiffure & esthétique :	110,00 $	fixe
	Production agricole	330,00 $	fixe
	Production acéricole	110,00 $	fixe
Art.14	Conteneur pour ordures	270,00 $	par verge³
Art.15	Conteneur pour recyclage	135,00 $	par verge³
Art.16	Conteneur pour plastiques agricoles	113,25 $	pour 2 verges
		289,49 $	pour 4 verges
Art.17	Compensation pour travaux d'entretien d'hiver et d'été		
	Taxe ent. hiver, chemin tolér. Baie-Sauvage	74,92 $	par unité
	Taxe ent. hiver, chemin " Pointe-aux-Cèdres	106,27 $	par unité
	Taxe ent. été, chemin " Domaine-Fortin	571,27 $	par unité
Art.16	Tarif annuel pour roulotte : 5,00 $/mois	60,00 $	annuel Raccordée

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Romain, ce quatorzième jour de janvier 2020.

Nicole Chicoine
Directrice générale/ secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (selon Règlement 2019-322, Article 4)

Je, soussignée, Nicole Chicoine, secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Romain, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie sur le tableau d'affichage à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité ce mardi 14 janvier 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour de janvier 2020.

Nicole Chicoine
Directrice générale/ secrétaire-trésorière